



HAL
open science

Objet retrouvé, objet rendu

Marie Mauzé

► **To cite this version:**

Marie Mauzé. Objet retrouvé, objet rendu : Un cas de restitution exemplaire. Les Cahiers du Centre universitaire d'études et de recherches autochtones, 2008, La restitution du patrimoine matériel et immatériel : Regards croisés Canada / Mélanésie, 2, pp.67-77. halshs-01324595

HAL Id: halshs-01324595

<https://shs.hal.science/halshs-01324595>

Submitted on 1 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Cahiers du CIÉRA



Les Cahiers du CIÉRA

Les Cahiers du CIÉRA publient les actes de colloques, de journées d'étude et de séminaires organisés par les chercheurs du CIÉRA, ainsi que leurs projets d'ouvrages collectifs et des contributions ponctuelles. La publication des Cahiers du CIÉRA est également ouverte aux membres des Premières nations et aux Inuit, ainsi qu'à tous les chercheurs intéressés aux questions autochtones.

www.ciera.ulaval.ca

© Éditions du CIÉRA
2008

Les Cahiers du CIÉRA
n°2
octobre 2008

La restitution du patrimoine
matériel et immatériel :
Regards croisés Canada / Mélanésie

*Numéro réalisé sous la direction de
Florence Dupré, Frédéric Laugrand
et Pierre Maranda*

Les Cahiers du CIÉRA

Direction

Frédéric Laugrand, directeur du CIÉRA

Comité de rédaction, révision des textes francophones et mise en page

Florence Dupré, Frédéric Laugrand et Pierre Maranda

Révision des textes anglophones

Peter Frost, membre de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec

Photo de couverture

Frédéric Laugrand (2008)

Ceinture chamanique inuit de la région de Kugaaruk (Nunavut, Canada)

Photographie de l'original conservé à l'Eskimo Museum de Churchill (Manitoba)

Maquette de couverture

Caroline Hervé, Florence Dupré et Christian Nommay

Correspondance

Comité de rédaction des Cahiers du CIÉRA

Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones

Pavillon De Koninck – Local 0450

1030 avenue des sciences humaines

Université Laval

Québec, Qc

G1V 0A6

Tel : (418) 656-7596

ciera@ciera.ulaval.ca

www.ciera.ulaval.ca

ISBN-978-2-921438-72-8

Sommaire

La restitution du patrimoine matériel et immatériel : Regards croisés Canada / Mélanésie

Présentation	3
La restitution des terres ancestrales autochtones et les figures de la justice dans le droit international <i>Ghislain Otis</i>	9
Justifications and Legal Considerations for the Repatriation of First Nation Material Culture in Canada <i>Catherine Bell</i>	21
Inuit, Museum and Repatriation: One Bone at One Time <i>Peter Irniq</i>	45
De menus objets pour une grande cause : Le rapatriement des miniatures chez les Inuit <i>Frédéric Laugrand et Jarich Oosten</i>	49
Objet retrouvé, objet rendu Un cas de restitution exemplaire <i>Marie Mauzé</i>	67
The Kanaka Generation: The Visual Heritage of Melanesians in Australia <i>Clive Moore</i>	79
Cultural Research as Exchange <i>Ben Burt</i>	115

Returning Indigenous Knowledge through Publications Written for Pacific Islands Communities <i>Jan Rensel</i>	131
Web Sites as Vehicles for Repatriation <i>Alan Howard</i>	139
Notices biographiques	147
Note à l'intention des auteurs	151

Objet retrouvé, objet rendu Un cas de restitution exemplaire



Marie Mauzé
Laboratoire d'anthropologie sociale
Collège de France
CNRS, Paris

La restitution d'une coiffure cérémonielle (yaxwiwe'), le 21 septembre 2003, au U'mista Cultural Centre (Colombie-Britannique, Canada), a été un événement marquant pour les membres de la communauté kwakwaka'wakw d'Alert Bay. Ce village situé sur l'île Cormorant, au nord de l'île de Vancouver, s'enorgueillit de la présence, sur son territoire, d'un musée inauguré en novembre 1980 pour y accueillir une partie d'une collection d'objets unique en son genre en raison de son histoire et des conditions particulières de sa constitution. En effet, cette collection dite « Potlatch Collection » qui a été réunie au printemps 1922, comprend environ quatre cent cinquante pièces cérémonielles confisquées aux Kwakwaka'wakw par le gouvernement canadien à la suite de l'organisation illégale d'un potlatch en décembre 1921, le potlatch étant interdit par loi anti-potlatch de 1884. Durant les années qui ont suivi la promulgation de cette loi, les Kwakwaka'wakw ont bravé l'interdiction sans être véritablement inquiétés, mais la révision de la loi anti-potlatch, en 1918, a favorisé un renforcement de la répression. Constatant la vitalité croissante des activités cérémonielles, l'administration a entrepris de « tuer » le potlatch en condamnant les contrevenants au versement d'une amende ou à une peine de prison. À la suite d'une enquête diligentée par William Halliday, l'agent des Affaires indiennes en poste à Alert Bay, quatre-vingts chefs et nobles kwakwaka'wakw ayant participé au potlatch de 1921 sont soupçonnés d'infraction à la loi, une cinquantaine d'entre eux sont inculpés pour avoir prononcé des

discours, chanté, dansé, distribué des cadeaux. Lors du procès, la défense plaide coupable et tente d'obtenir la clémence des juges en arguant que les Kwakwaka'wakw sont prêts à cesser toute activité rituelle « délictueuse ». À l'instigation de l'agent des Affaires indiennes, mais surtout de Donald Angermann, le policier qui avait procédé aux arrestations, le tribunal accepte de suivre la défense à la condition que les Kwakawak'awkw, pour prouver leur bonne foi, abandonnent de leur plein gré tous leurs objets cérémoniels. Ce sera le prix à payer pour leur liberté. Le jugement se solde par neuf acquittements, la condamnation à deux mois de prison avec sursis des inculpés qui se sont engagés à se défaire de leurs biens cérémoniels et la condamnation à deux mois de prison ferme pour les vingt-six qui refusent la décision du tribunal (Cole et Chaikin 1999, Mauzé 2004). La Potlatch Collection comprend des pièces provenant de neuf communautés et appartenant à des membres qui, par solidarité avec leurs chefs, ont décidé de livrer leurs biens cérémoniels à l'agent des Affaires indiennes.

Au moment de la confiscation, les objets sont rassemblés et exposés dans la salle paroissiale attenante à l'église anglicane d'Alert Bay. Les pièces sont également photographiées et un inventaire établi par l'agent des Affaires indiennes. À l'automne 1922, la Potlatch Collection est envoyée au musée national d'Ottawa pour y être cataloguée et évaluée sous la responsabilité de l'ethnologue et linguiste Edward Sapir, alors directeur du département d'anthropologie du musée. Les Kwakwaka'wakw seront dédommages à hauteur de quelques dollars pour un masque, et de quelques cents pour un sifflet. Il demeure que certains propriétaires des artefacts confisqués refusent la compensation proposée, qui leur paraît insultante. La collection sera ensuite répartie entre le musée d'Ottawa qui en a conservé environ les deux tiers et le Royal Ontario Museum dont les collections ethnographiques de la côte nord-ouest sont jugées assez pauvres. C'est ainsi que la Potlatch Collection est devenue propriété du gouvernement fédéral par l'entremise du Département des Affaires indiennes.

Cependant, quelques pièces vont connaître un sort différent de celui prévu par l'administration. En septembre 1922, l'agent des Affaires indiennes William Halliday, contrairement aux directives du Département des Affaires indiennes, vend à bon prix une trentaine de pièces au collectionneur George Heye (1874-

1957), fondateur du Museum of the American Indian à New York. En 1926, Heye entreprend une nouvelle campagne de collecte et, à cette occasion, fait l'acquisition de quelques objets faisant également partie de la Potlatch Collection, ceux détournés dans des circonstances pour le moins troublantes par le fameux Donald Angermann, le policier qui avait procédé à l'arrestation des chefs kwakwaka'wakw au début de l'année 1922. La coiffure cérémonielle achetée à Paris en 1965 par André Breton fait partie du nombre¹. Elle sera restituée par sa fille Aube Elléouet au U'mista Cultural Centre. À histoire singulière, mode de restitution exceptionnel.

Les modalités de restitution de la Potlatch Collection

L'histoire de la restitution de la Potlatch Collection aux Kwakwaka'wakw de Colombie-Britannique est exemplaire, à la fois sur le plan politique et éthique. D'une part, la décision du musée d'Ottawa s'inscrit dans le cadre d'une attitude plutôt favorable vis-à-vis des autochtones qui prévalait à cette époque dans les sphères gouvernementales et culturelles ; d'autre part, cette initiative vise à réparer les dommages occasionnés sur la vie sociale et cérémonielle des peuples autochtones de Colombie-Britannique par la confiscation, dans des conditions dramatiques, de la Potlatch Collection. Sans entrer dans les détails de l'histoire du rapatriement de la collection, rappelons que les premières démarches entreprises par les représentants des différentes communautés kwakwaka'wakw, notamment par le chef James Sewid, ont débuté à la fin des années 1950, soit presque trois décennies avant que les débats sur la question de la restitution du patrimoine culturel des Premières nations au Canada aient véritablement été engagés au plan national². À la fin des années 1960, le musée national du Canada (aujourd'hui musée des civilisations), détenteur de la plus grande partie de la collection, est acquis à l'idée de sa restitution à condition que celle-ci soit abritée dans un musée local. Après de longues négociations, les Kwakwaka'wakw obtiennent en 1974-1975 que les objets de la Potlatch Collection, alors propriété du ministère des Affaires indiennes, leur soient rendus, mais à la condition que les pièces confisquées ne retournent pas dans les familles anciennement détentrices pour en éviter la dispersion. Il a été décidé que les artefacts, considérés désormais comme faisant partie du patrimoine culturel des Kwakwaka'wakw seraient accueillis dans un musée local répondant aux normes muséographiques en vigueur au Canada. Les Kwakwaka'wakw acceptent la proposition du musée national d'Ottawa, mais le

choix du site pour la construction du musée entraîne de profonds désaccords au sein des communautés concernées, si bien que deux musées sont construits : l'un, le Kwagiulth Museum and Cultural Centre, à Cape Mudge, est inauguré en juin 1979, et le U'mista Cultural Centre, à Alert Bay, est ouvert en novembre 1980. Dans le prolongement de la décision prise par le musée d'Ottawa, le Royal Ontario Museum entreprend à son tour de rendre en 1988 aux deux musées kwakwaka'wakw les quelque cent quarante pièces de la Potlatch Collection qu'il détenait encore. En outre, dans le cadre de la loi NAGPRA³, le National Museum of the American Indian a restitué neuf pièces en 1993 – dont deux de la collection Angermann – et dix-sept autres en 2002⁴. Bien évidemment, quelques objets se trouvent encore dans des collections privées ou dans des musées (Mauzé 1999, 2004a, 2008).

Le Louvre ou le U'mista Cultural Centre

De l'atelier d'André Breton où elle a été quasiment ignorée pendant près de 40 ans (Breton est mort en 1966), la coiffure cérémonielle kwakwaka'wakw aurait dû aller au Louvre et être exposée avec la centaine de « chefs d'œuvre incontestables » choisis par Jacques Kerchache, commissaire de l'exposition permanente des « arts premiers » au Pavillon des Sessions du Louvre, inaugurée en avril 2000. La coiffure n'est pas allée au Louvre, elle a rejoint une partie de la Potlatch Collection au U'mista Cultural Centre où elle a pris statut d'objet patrimonial symbolisant la vitalité d'une culture autochtone (Mauzé 2004a, 2008).

Kerchache avait porté son choix sur cette pièce en raison de son solide pedigree. Il pensait que cette pièce venait de la Heye Foundation et qu'elle était donc associée à une époque précise de l'histoire de la sensibilité artistique des surréalistes vis-à-vis des « arts sauvages ». On sait que Breton et ses amis – artistes et intellectuels, avaient réuni des collections d'objets de la côte nord-ouest remarquables lors de l'exil new-yorkais des années 1940 (Lévi-Strauss 1990, Mauzé 2004b, 2006). Kerchache avait exposé cette pièce, alors identifiée comme « masque haïda » dans sa propre galerie de la rue de Seine à Paris, en 1964 et 1965. C'est lors de l'exposition de mai-juin 1965 *Art primitif. Amérique du Nord* que Breton avait acheté la coiffure. Le fait qu'elle ait appartenu au poète surréaliste justifiait aux yeux de Kerchache sa présence aux côtés des huit autres objets

provenant d'Alaska et de la côte nord-ouest dignes de représenter l'Amérique du Nord au sein de cette noble institution qu'est le Louvre (Mauzé 2008)⁵.

Une anthropologue et son terrain

En tant que spécialiste des sociétés de la côte nord-ouest et plus particulièrement des Premières nations kwakawaka'wakw, j'ai été sollicitée en décembre 1998 par Kerchache pour examiner la coiffure car je devais en établir la notice pour le catalogue à paraître pour l'inauguration de l'exposition au Louvre. À cette occasion, j'ai découvert, en me fondant sur le numéro d'inventaire que j'avais pris soin de relever, l'origine problématique de la pièce. En effet, le numéro inscrit sur sa face interne signalait, par ses caractéristiques propres, son appartenance aux collections du Museum of the American Indian fondé par le collectionneur George Heye en 1916 et la date de son entrée dans ce musée. Après avoir consulté mes propres archives de la Potlatch Collection – j'avais commencé mes recherches de terrain à Cape Mudge quelques mois après l'inauguration du musée – qui comprennent notamment plusieurs inventaires, j'ai avancé l'hypothèse que la dite coiffure appartenait vraisemblablement à la Potlatch Collection. Mon hypothèse a été confirmée par Ann Drumheller, conservateur au National Museum of the American Indian, à qui j'avais fait parvenir le numéro d'inventaire de la coiffure⁶. En outre, la coiffure apparaissait au moins sur deux photographies prises par Halliday, l'agent des Affaires indiennes au moment de la confiscation. Ainsi, le numéro d'inventaire et un ensemble de photographies d'archives ont révélé la véritable identité de la pièce.

Ayant une bonne connaissance du dossier de la Potlatch Collection et des efforts constants entrepris par les deux musées locaux pour obtenir à terme sinon la totalité des objets de la collection, du moins le plus grand nombre possible, j'ai conseillé à la Commission d'acquisition de la Mission de préfiguration du musée des arts et des civilisations (futur musée du Quai Branly), à l'appui d'un dossier sur l'histoire de la confiscation et du rapatriement que j'avais constitué, de ne pas acquérir la pièce auprès de la succession Breton car elle était susceptible d'être réclamée, ce qui empêchait son acquisition par la France (Mauzé 2004a : 116).

En 2003, quelques semaines avant la vente des collections André Breton qui a eu lieu en avril, j'ai rappelé à Maître Cyrille Cohen, commissaire de la vente Breton, l'histoire de vie de la coiffure et les conditions dramatiques de la confiscation des objets cérémoniels aux Kwakwaka'wakw, plaidant en faveur de sa restitution.

Il me semble que le moment est particulièrement bienvenu pour reconsidérer définitivement le statut de la coiffure cérémonielle kwakwaka'wakw qui est l'une des quatre pièces de la « Potlatch Collection » demeurant entre les mains de collectionneurs privés. Ma longue familiarité avec l'histoire de la « Potlatch Collection » et ma connaissance intime de la société qui en fut dépositaire me font un devoir moral d'attirer votre attention sur l'existence d'un objet qui, pour n'être pas mis sur le marché à l'occasion de la vente André Breton d'avril prochain, devrait réintégrer le patrimoine historique et culturel des Kwakwaka'wakw[...]. Il me reste à exprimer fortement le vœu que Madame Aube Elléouët acceptera de rendre un hommage symboliquement très important à la culture des Kwakwaka'wakw en offrant à l'un de leurs deux musées locaux un objet qu'ils ont pu croire à jamais perdu et qui, grâce à vous, pourra devenir un objet retrouvé.

À cette lettre, Aube Breton-Elléouët a répondu qu'elle « serai[t] fière ainsi que [s]a fille Oona de rendre ce masque (la coiffure) aux [Indiens] à qui il a été volé »⁷. C'est à ce moment-là que j'ai prévenu les présidents du Kwagiulth Museum (Don Assu) et celui du U'mista Cultural Centre (Bill Cranmer) pour les informer qu'un objet avait été trouvé dans une collection particulière en France et que la descendante de son « propriétaire » Aube Elléouët Breton (avec sa fille Oona) avait décidé de restituer cet objet aux Kwakwaka'wakw. Il est bien évident que la démarche de l'anthropologue serait restée lettre morte sans la générosité d'une personne étrangère à ce contexte mais sensible, comme l'aurait été son père, à la condition politique faite aux Amérindiens.

La coiffure a été officiellement déposée au U'mista Cultural Centre le 21 septembre 2003. La restitution de la coiffure par Aube Breton Elléouët et sa fille Oona est certainement un événement unique dans l'histoire des relations entre Premières nations, musées tribaux et personnes privées. Aube Breton a rappelé à Jack Knox, journaliste au *Victoria Times Colonist* que « (...) étant donné les efforts

entrepris par les autochtones pour retrouver leur identité, la restitution est plus importante que la vente [de la collection] de mon père. »

Une fête pour une restitution

La cérémonie de restitution s'est déroulée dans la Big House d'Alert Bay. Après un banquet de bienvenue, des discours, des danses, des chants et une distribution de cadeaux en ont ponctué les différents moments. Parce qu'elle a été restituée par une personne individuelle et non par une institution, la coiffure a été traitée différemment par rapport aux quelque quatre cents autres objets déjà rendus par le musée des civilisations, le Royal Ontario Museum et le National Museum of the American Indian. Aube Elléouët Breton a été honorée du nom d'Uma, ou « femme noble », en reconnaissance de la générosité de son geste ; elle a été ensuite invitée à danser la *Ladies' Dance*, prérogative dont bénéficient les femmes de haut rang⁸.

Placée dans une caisse en bois, la coiffure est introduite dans la Big House au son du tambour par Aube Elléouët-Breton et sa fille Oona, assistées de la directrice du musée Andrea Sanborn et d'un membre du Conseil d'administration du musée pour être déposée devant les trois chefs Kwakwaka'wakw qui président à la cérémonie (Bill Cranmer, Adam Dick et Don Assu). La coiffure est ensuite montrée au public par Bill Cranmer, chef nimpkish et maître de cérémonie⁹ à cette occasion, puis elle est dansée tour à tour par chacun des chefs qui se groupent en une longue procession formée par les membres de la communauté et les danseurs du T'lasala Cultural Group¹⁰. La coiffure est présentée à hauteur de poitrine par les chefs dont les mains sont gantées de blanc comme le sont celles des conservateurs des musées quand ils manipulent des objets. Elle n'est pas portée sur la tête comme dans une « vraie » cérémonie, ce qui aurait été considéré, dans le cas contraire, comme le détournement d'un privilège ancestral, étant donné que l'identité de son « vrai » propriétaire n'est pas connue. Les chefs présents puis les membres de la délégation française ont été invités à danser la danse dite « t'lasala » au cours de laquelle sont portés plusieurs éléments du costume cérémoniel dont une coiffure du type de celle restituée au U'mista Cultural Centre.



De gauche à droite, Don Assu, Bill Cranmer, Aube Elléouët Breton et Cyril Cohen
Cliché : Pierre Amrouche.

La cérémonie de restitution a été conçue par les Anciens et les représentants du musée ; elle a permis de concilier deux registres de signification que l'on pourrait juger *a priori* antagonistes à la lumière de la situation présente. En effet, la coiffure a été réintroduite rituellement au sein d'une cérémonie inédite créée pour l'occasion, qui renvoie au contexte rituel d'origine de l'objet et qui respecte le protocole cérémoniel. La coiffure est aussi considérée comme une pièce de musée, ce qu'elle est définitivement. Au U'mista Cultural Centre, nul n'a cherché à réinstaurer dans l'objet une authenticité désormais perdue. Dans le cadre du musée local, elle a pris statut d'artefact : elle a été inventoriée, et après sa restauration, elle sera exposée dans la galerie principale de l'établissement, aux

côtés de ses compagnons d'infortune auxquels elle a faussé compagnie pendant quelque quatre-vingts années. La question se pose de savoir si la coiffure gardera le souvenir de son long séjour dans l'atelier de Breton.

Références

ALFRED, E. M., 2003, « Return of another one of our lost treasures. Yaxwiwe », *U'mista News*, automne 2003 : 9.

ANONYME, 2003, « Yaxwiwe' returning home », *U'mista News*, été 2003 : 6-8.

Arts primitifs, 2003, *André Breton, 42, rue Fontaine*, Paris : CalmelsCohen.

_____, sans date, Paris : Éditions Jacques Kerchache.

_____, sans date, *Amérique du Nord*, Paris : Éditions Jacques Kerchache.

BELLET, H., 2003, « Le masque d'André Breton rendu aux Kwakwaka'wakws », *Le Monde*, dimanche 28 - lundi 29 septembre 2003 : 1.

COLE, D. et I. CHAIKIN, 1990, *An Iron Hand upon the People. The Law against the Potlatch on the Northwest Coast*, Vancouver : Douglas & McIntyre, et Seattle : University of Washington Press.

HILL, T. et T. NICKS, 1992, *Turning the Page: Forging New Partnerships Between Museums and First Peoples : Task Force Report on Museums and First Peoples*, Ottawa : Assembly of First Nations and the Canadian Museums Association.

KERCHACHE, J., et V. BOULOURE (Dir.), 2000, *Sculptures. Afrique Asie Océanie Amériques*, Paris : Réunion des musées nationaux, Musée du quai Branly.

KNOX, J., 2003, « Treasure comes home. The daughter of a French legend returns a native headdress seized under Canada's notorious potlatch law in 1922 », *Victoria Times Colonist* 22, septembre 2003 : A1, A2.

LÉVI-STRAUSS, C. et D. ERIBON, 1990, *De près et de loin*, Paris : Éditions Odile Jacob.

MAUZÉ, M., 1999, « Un patrimoine, deux musées : la restitution de la Potlatch Collection », *Ethnologie française* XXIX (3) : 419-430.

_____, 2004a, « Quand une coiffure cérémonielle kwakwaka'wakw retrouve sa communauté d'origine : histoire d'une restitution », *Art tribal* 5 : 112-117.

_____, 2004b, « Aux invisibles frontières du songe et du réel. Lévi-Strauss et les surréalistes : la 'découverte' de l'art de la Côte nord-ouest », *Cahier de l'Herne* 82, in M. IZARD (Dir.), *Claude Lévi-Strauss*, Paris : Éditions de l'Herne, pp. 152-161.

_____, 2006 « Des surréalistes en exil », in *Collection Robert Lebel*, Paris : CalmelsCohen, pp. 17-29.

_____, 2008 « Trois destinées, un destin », *Gradhiva* 7 : 100-119.

MOTS-CLÉS

Kwakwaka'wakw – Potlatch Collection – restitution –
André Breton – U'mista Cultural Centre

¹ Au moins trois objets ont été « prélevés » de la Potlatch Collection par Angermann dans des circonstances qui nous sont inconnues. Ces pièces ne figurent sur aucun inventaire, mais ont été photographiées par Halliday. Un ensemble de treize objets a été vendu par l'épouse d'Angermann à Heye en 1926. Elles ont été inventoriées par Heye sous le nom de « B.E. Angermann Collection » (U'mista Cultural Centre Archives, File U 96-032-30-13).

² Suite à la controverse suscitée par l'exposition intitulée *The Spirit Sings* organisée par le Glenbow Museum (Calgary, Alberta) en 1988, une conférence a été organisée en 1990 par l'Assemblée des Premières nations pour débattre des problèmes de restitution. Un rapport émanant du groupe de travail a été publié sous la direction de Tom Hill et Trudy Nicks *Turning the Page : Forging New Partnerships Between Museums and First Peoples : Task Force Report on Museums and First Peoples*, 1992, Ottawa: Assembly of First Nations and the Canadian Museums Association. Le titre est emprunté à Georges Erasmus, alors chef de l'Assemblée des Premières nations du Canada : « Nous (peuples autochtones) avons parfaitement conscience que beaucoup de gens consacrent leur temps, leur carrière et leur vie à montrer ce qu'ils croyaient être une image exacte des peuples indigènes. Nous les remercions pour cela, mais nous voulons tourner la page... ». C'est le premier texte qui traite officiellement de la question du rapatriement. Le rapport se déclare en faveur de la restitution des restes humains et d'objets acquis de manière illégale, et d'autres objets funéraires (qui ne sont pas des ossements et autres objets sacrés), ainsi qu'un certain

nombre d'autres objets considérés pour être très significatifs pour ce qui concerne le patrimoine culturel. Le rapport recommande de traiter les demandes de restitution au cas par cas et se prononce en faveur « d'un rapatriement fondé sur des critères éthiques et moraux ».

³ La loi dite NAGPRA ou *Native American Graves Protection and Repatriation Act* votée en 1990 fait obligation aux musées subventionnés par le gouvernement fédéral de restituer sous certaines conditions aux communautés qui en font la demande les ossements et les objets sacrés.

⁴ À l'occasion de son 25^{ème} anniversaire, le British Museum a accordé au U'mista Cultural Centre un prêt à long terme pour un masque à transformation de la Potlatch Collection entré dans les collections du musée en 1944.

⁵ L'histoire de vie de l'objet est racontée et analysée dans Mauzé 2008.

⁶ Correspondance de M. Mauzé et A. Drumheller des 29 et 30 décembre 1998, archives de l'auteur.

⁷ Lettre de l'auteur à Cyrille Cohen, 5 février 2003, lettre d'Aube Elléouët Breton à l'auteur, 24 février 2003, archives de l'auteur.

⁸ Le terme fait référence aux qualités morales dont doit faire preuve une femme de haut rang chez les Kwakwaka'wakw. En lui donnant ce nom, ces derniers reconnaissent à Aube Elléouët-Breton la dignité d'une femme noble.

⁹ Bill Cranmer est le fils de Dan Cranmer, le chef qui avait organisé le potlatch de 1921 à la suite duquel les objets cérémoniels ont été confisqués. Bill Cranmer est présent en sa qualité de chef élu de la bande nimpkish, de chef héréditaire et de président du Conseil d'administration du U'mista Cultural Centre (Communication Andrea Sanborn, janvier 2007).

Notices biographiques

Ghislain Otis

Ghislain.Otis@uottawa.ca

Avocat membre du Barreau du Québec depuis 1984, Ghislain Otis détient un Ph.D en droit de l'Université de Cambridge (1988, prix de thèse Yorke). Constitutionnaliste et spécialiste du droit autochtone, il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa où il occupe la Chaire sur la diversité juridique et les peuples autochtones. À titre de boursier Fulbright pour l'année universitaire 2008-2009, il est aussi *Visiting Chair in North American Studies* à l'American University de Washington. Directeur scientifique et co-auteur de l'ouvrage *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones* publié aux Presses de l'Université Laval en 2004, G. Otis est l'auteur de nombreux articles scientifiques sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne et le droit constitutionnel.

Catherine Bell

cbell@law.ualberta.ca

Professeure de droit à l'Université d'Alberta, Catherine Bell est spécialisée dans les domaines touchant au droit autochtone, la résolution des conflits, le droit de la propriété, le droit de l'héritage culturel et la recherche en droit interdisciplinaire. Elle s'intéresse plus particulièrement aux questions légales concernant Métis et Premières nations, et elle a occupé différents postes de consultante auprès d'organisations autochtones, métis et gouvernementales canadiennes. Ses publications récentes consacrées à l'héritage culturel incluent deux collections d'essais publiées par UBC Press (2008) : *First Nations Cultural Heritage and Law : Case Studies, Voices and Perspectives* (avec V. Napoleon) et *Protection of First Nations Cultural Heritage: Laws, Policy and Reform* (avec R. K. Paterson).

Peter Irniq

anaanaga@hotmail.com

Leader politique particulièrement actif dans la défense des intérêts et des traditions inuit, Peter Irniq a d'abord travaillé pour l'Assemblée législative du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de 1975 à 1979 et de 1987 à 1991. De

1994 à 1997, il a été désigné membre de la Commission d'établissement du Nunavut. Il a ensuite occupé le poste de sous-ministre responsable de la culture, des langues, des aînés et de la jeunesse, puis la fonction de Commissaire du Nunavut entre 2000 et 2005. Peter Irniq dispose d'une expérience considérable de consultant, notamment auprès de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, Historica Canada, le Comité des prix du Duc d'Édimbourg, le ministère des Parcs ainsi que le Musée des beaux-arts de l'Ontario. Il a enfin aidé le gouvernement du Nunavut à valoriser les connaissances traditionnelles des Inuit et il a publié de nombreux articles dans la presse du Nord (*Nunatsiaq News, News North*).

Frédéric Laugrand

frederic.laugrand@ant.ulaval.ca

Professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval de Québec, Frédéric Laugrand est l'actuel directeur du CIÉRA (Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones). Ses recherches s'inscrivent dans le domaine des études américanistes, notamment dans les champs de l'anthropologie des religions, de l'anthropologie symbolique et de l'ethnohistoire. Ses projets de recherche les plus récents impliquent plusieurs groupes autochtones et portent sur la fabrique du religieux, la transmission intergénérationnelle des pratiques et des savoirs, la mise en valeur des traditions et des histoires locales, les pensionnats autochtones et l'éducation. Il s'intéresse enfin à l'anthropologie visuelle, à l'art ainsi qu'à la muséologie. Il est l'auteur de diverses publications et coéditeur de plusieurs volumes dans les collections du Nunavut Arctic College.

Jarich Oosten

jarich@gmail.com

Jarich Oosten détient un doctorat en histoire des religions et en religion comparative (University of Groningen, 1976), et il est professeur émérite au département d'anthropologie de l'Université de Leiden (Pays-Bas). Ses recherches portent essentiellement sur les Indo-européens et les traditions inuit. Il a édité avec C. Remie l'ouvrage *Arctic Identities* (CNWS, 1999), puis travaillé avec F. Laugrand à l'édition de trois séries avec le Nunavut Arctic College. Parmi ses ouvrages les plus récents se comptent une coédition avec F. Laugrand et F. Trudel, *Apostle to the Inuit. The Journal and Ethnographical Notes of The Rev. E. J. Peck : The Baffin Year 1894-1905* (University of Toronto Press, 2006), et la publication,

en collaboration avec F. Laugrand, de l'ouvrage *La nature des esprits / The Nature of Spirits* (Presses de l'Université Laval, 2007).

Marie Mauzé

marie.mauze@college-de-france.fr

Marie Mauzé, directrice de recherche au CNRS, est membre du Laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France. Elle est spécialiste des sociétés amérindiennes de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord et a plus particulièrement travaillé chez les Kwakwaka'wakw (Kwakiutl) de Colombie-Britannique (Canada). Elle est l'auteure d'un ouvrage intitulé *Les Fils de Wakai. Une histoire des Indiens Lekwiltq* (Éditions Recherche sur les civilisations, 1992) et de nombreux articles publiés dans des revues françaises et étrangères. Elle a notamment publié avec Marine Degli *Les Arts premiers. Le temps de la Reconnaissance* (Gallimard, coll. Découvertes, 2000), a dirigé la publication de *Present is Past. Some Uses of Tradition in Native American Societies* (University Press of America, 1997) et co-dirigé avec Michael Harkin et Sergei Kan *Coming to Shore: Northwest Coast Ethnology, Traditions and Visions*, (University of Nebraska Press, 2004).

Clive Moore

c.moore@uq.edu.au

Clive Moore est professeur en histoire du Pacifique et de l'Australie à la *School of History, Philosophy, Religion and Classics* de l'Université de Queensland. Ses principales publications touchent les domaines variés des immigrants des îles pacifiques australiennes, les réserves de main d'œuvre dans le Pacifique, la fédération australienne, la question de la masculinité et de la population gay de Queensland, la Nouvelle Guinée et les Îles Salomon. Il a tout récemment publié une monographie sur la crise politique des « Happy Isles », *The Historical Causes for a Failing State in Solomon Islands, 1998-2004* (2004), ainsi que l'ouvrage *Tell It As It Is* (2008), biographie de l'ancien Premier ministre des Îles Salomon, Sir Peter Kenilorea.

Ben Burt

BBURT@thebritishmuseum.ac.uk

L'anthropologue Ben Burt travaille comme conservateur au département Afrique, Océanie et Amériques du British Museum. Depuis 1979, il consacre ses recherches à la culture et à l'histoire des Kwara'ae et des Malaita des Îles Salomons. Ses publications portent principalement sur la conversion chrétienne (*Tradition and Christianity: The Colonial Transformation of a Solomon Islands Society*, Harwood Academic Publishers, 1994), l'histoire orale, les ressources forestières et les ornements corporels (*Body Ornaments of Malaita, Solomon Islands*, British Museum Press & University of Hawai'i Press, en cours de publication). Une grande partie de son travail a reposé sur sa collaboration avec son collègue kwara'ae Michael Kwa'ioloa (« "The Chiefs' Country": A Malaitan view of the Conflict in Solomon Islands », *Oceania* 77 : 111-127, 2007).

Jan Rensel

rensel@hawaii.edu

Jan Rensel est l'éditrice en chef du programme de publication du Center for Pacific Islands Studies à l'Université d'Hawai'i, Manoa. Elle a consacré sa thèse de doctorat aux transformations socio-économiques dans l'île Rotuma des Fidji (1994). En plus d'un volume sur les changements domestiques dans le Pacifique coédité en 1997 (*Home in the Islands*), elle coécrit avec son mari Alan Howard de nombreux articles consacrés aux Rotuma. Elle a enfin tout récemment publié l'ouvrage *Island Legacy: A History of the Rotuman People* (2007).

Alan Howard

alanhoward@hawaii.rr.com

Alan Howard est professeur émérite d'anthropologie à l'Université d'Hawai'i. Travaillant en tant que chercheur avec les Rotuma depuis 1959, il est entre autres l'auteur des ouvrages *Learning to Be Rotuman* (1970) et *Hef Ran Ta (The Morning Star) : A Biography of Wilson Inia* (1994). Il a publié de nombreux articles scientifiques. Il est enfin l'instigateur et le responsable du site internet rotuma consultable à l'adresse suivante : www.rotuma.net.